

PLAN 2018 2023 D'ACTION REGIONAL

EN FAVEUR DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE



PLAN D' ACTIONS REGIONAL EN FAVEUR DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE 2018-2023

Enjeux et objectifs du plan

Les affections bucco-dentaires sont très fréquentes dans la population néo-aquitaine et peuvent retentir sur l'état de santé général impactant le système immunitaire, le système respiratoire, les comportements alimentaires et la qualité de vie (douleurs, stress, sommeil, altération de l'estime de soi ...). Si la tendance générale est à l'amélioration de l'état de santé bucco-dentaire depuis quelques décennies, cette évolution connaît des différences selon la typologie populationnelle (personnes âgées, personnes en situation de handicap, précaires), les milieux sociaux et les territoires. Elle est source d'inégalités sociales et territoriales¹.

Dans la continuité du projet régional de santé, l'accès à la santé bucco-dentaire, pour tous, représente donc une priorité pour l'ARS Nouvelle-Aquitaine qui souhaite :

- ❖ améliorer la prévention, dans un objectif de réduction des inégalités de santé,
- ❖ faciliter un accès équitable et pertinent aux soins,
- ❖ renforcer la qualité des soins et des prises en charge,
- ❖ améliorer la transversalité, la cohérence du système de santé régional.

L'objectif général de ce plan est d'améliorer le parcours de santé bucco-dentaire - prévention, dépistage précoce (bilans) et soins – de l'ensemble des personnes, enfants et adultes, en Nouvelle-Aquitaine. Les propositions d'actions du présent plan se veulent complémentaires des mesures de droits commun avec des mesures renforcées pour les populations spécifiques dont l'état de santé bucco-dentaire est le plus dégradé ou porteur de graves retentissements sur l'état général de santé : personne en situation de handicap, de dépendance ou de précarité et personnes souffrant de maladies chroniques (diabète et maladies cardiovasculaires en particulier).

Le plan d'actions régional en faveur de la santé bucco-dentaire se décline en quatre objectifs stratégiques :

1. intégrer la santé bucco-dentaire dans une approche globale de la santé,
2. améliorer l'accès à la prévention en matière de santé bucco-dentaire,
3. améliorer les pratiques des professionnels pour dispenser une prise en charge la plus adaptée à chaque personne,
4. garantir l'accès aux soins bucco-dentaires pour tous et réduire les disparités territoriales et populationnelles.

Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels, actions et indicateurs de résultat afin d'en garantir la bonne mise en œuvre.

Méthodologie d'élaboration et de suivi du plan

Le présent plan d'actions est le fruit d'un travail de recensement des actions existantes et de concertation mené, sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, dans une première phase de travail avec :

- ❖ Les Conseils Régionaux de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Nouvelle-Aquitaine (CRO),
- ❖ L'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine (URPS),
- ❖ L'Union Française de la Santé Bucco-dentaire Nouvelle-Aquitaine (UFSBD),
- ❖ L'UFR des Sciences Odontologiques Université de Bordeaux.

représentés par l'Association « Dépendance handicap précarité » (DHP).

Il a fait l'objet d'une validation en comité de direction de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

¹ La santé bucco-dentaire : constats et proposition d'action, Dr Catherine Collet – Direction générale de la santé - 2018
ARS Nouvelle- Aquitaine

Un Comité technique régional (COTER) chargé du suivi de sa mise en œuvre, de la rédaction de fiches actions détaillées et de son actualisation est mis en place depuis Mars 2018.

A ce jour, il est constitué d'un ou plusieurs représentant de :

- ❖ ARS,
- ❖ CRO des Chirugiens-dentistes,
- ❖ URPS des Chirugiens-Dentistes,
- ❖ UFR des Sciences Odontologiques Université de Bordeaux,
- ❖ UFSBD,
- ❖ URPS des médecins libéraux,
- ❖ Assurance Maladie,
- ❖ Représentants des établissements de santé,
- ❖ Représentants des établissements médico-sociaux,
- ❖ Représentants du secteur de la précarité
- ❖ Représentants des usagers issus de la CRSA.

Il pourra être élargi progressivement aux autres services de l'Etat, en particulier à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Le projet de plan a enfin fait l'objet d'un avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) adopté par l'assemblée plénière du 18 octobre 2018 pris en compte dans le présent plan d'actions validé par le Directeur Général de l'ARS.

Une attention particulière sera portée à l'information sur la mise en œuvre du plan et à son appropriation par l'ensemble des acteurs.

Enfin, une feuille de route nationale est attendue pour 2019. Le plan sera actualisé à sa parution le cas échéant.

Objectif stratégique 1 : Intégrer la santé bucco-dentaire dans une approche globale de la santé

Objectifs opérationnels	Actions	Objectifs des actions	Indicateurs de mesure d'atteinte de l'objectif	Échéance / Acteurs
1.1. Informer, sensibiliser et mobiliser les professionnels et partenaires institutionnels aux enjeux de la santé bucco-dentaire	1.1.1. Adresser un courrier ARS aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) d'incitation à la mise en place d'une démarche de promotion de la santé bucco-dentaire	Promouvoir une démarche de promotion de la santé bucco-dentaire auprès des établissements et services médico-sociaux	Nombre de courriers envoyés ; Nombre et typologie des établissements ciblés	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : ARS Partenaires : Association DHP Dentaire
	1.1.2. Réaliser des journées de sensibilisation à destination de tous les professionnels (exerçant en ambulatoire, en établissements de santé et en ESMS) et des opérateurs : journées de sensibilisation régionale, et par département	Sensibiliser les professionnels sociaux et de santé (hors chirurgiens-dentistes) à l'importance de la santé bucco-dentaire	Nombre de participants par manifestation ; Satisfaction des participants ;	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, Association DHP Dentaire, Coordination régionale des PASS, établissements, <i>opérateurs de santé.</i>
	1.1.3. Créer un kit de communication à des fins d'information, de sensibilisation et de mobilisation des opérateurs, partenaires institutionnels de prévention et de santé	Informar, sensibiliser et mobiliser les opérateurs et partenaires institutionnels de prévention et de santé	Nombre d'outils créés ; Satisfaction des expérimentateurs	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Association DHP Dentaire, ARS, ESMS Établissements de santé
	1.1.4. Réaliser une plaquette d'information relative aux pathologies dentaires à destination des médecins	Informar les médecins sur les enjeux de la santé bucco-dentaire et l'impact des pathologies bucco-dentaires sur la santé générale des personnes, en particulier des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées...	Nombre de plaquettes et de courriers envoyés ; Nombre et typologie des médecins ciblés	Période : 2018 - 2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, <i>Ordre et URPS Médecins</i>

	1.1.5. Diffuser les référentiels de bonnes pratiques existants et notamment le référentiel réalisé par le CHU de Bordeaux et validé par l'ISPED en matière de santé bucco-dentaire pour les professionnels de santé.	Diffuser des recommandations de bonnes pratiques en matière de santé bucco-dentaire à destination des professionnels de santé afin de promouvoir des pratiques professionnelles en faveur d'une démarche de promotion de la santé bucco-dentaire	Nombre de référentiels existants diffusés ; Nombre et typologie des partenaires impliqués	Période : 2018 - 2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : CHU de Bordeaux, Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, Professionnels de santé, ISPED
--	--	--	--	---

Objectif stratégique 2 : améliorer l'accès à la prévention en matière de santé bucco-dentaire				
Objectifs opérationnels	Actions	Objectifs des actions	Indicateurs de mesure d'atteinte de l'objectif	Echéance / Acteurs
2.1. Connaître, faire connaître et améliorer l'offre de prévention en Nouvelle-Aquitaine	2.1.1 Réaliser des états des lieux territorialisés des actions de prévention et de dépistage existantes en Nouvelle-Aquitaine	Réaliser un état des lieux des actions de prévention et de dépistage existantes en Nouvelle-Aquitaine	Édition d'un document de synthèse ; Nombre d'actions de prévention et de dépistage par département.	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : ARS, Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, PASS
2.2. Renforcer les actions de prévention bucco-dentaire auprès des enfants, des personnes en situation de vulnérabilité et des familles et des aidants	2.2.1 Réaliser des campagnes de prévention bucco-dentaire et soutien d'actions dans les quartiers prioritaires de la ville et dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS)	Réaliser des actions de prévention et de dépistage bucco-dentaire dans le cadre des actions des Contrats Locaux de Santé (CLS) et Ateliers Santé Ville (ASV)	Nombre de séances de sensibilisation et de dépistage organisées par an ; Nombre de quartiers prioritaires où s'est mise en place une action	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Assurance Maladie, Association DHP Dentaire
	2.2.2 Réaliser des campagnes de prévention bucco-dentaire auprès des services de PMI, et dans les établissements scolaires	Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire en complémentarité des actions de prévention de l'Assurance maladie en milieu de la petite enfance et scolaire	Nombre de séances réalisées par département et par écoles et structures d'accueil; Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un dépistage	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Assurance Maladie, Département, Education nationale, Association DHP Dentaire
	2.2.3 Réaliser des campagnes de prévention bucco-dentaire dans les centres de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles	Sensibiliser les patients et les professionnels du premiers recours	Nombre de Centres de Santé (CDS) et Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ayant réalisé une campagne Nombre et typologie des structures et des professionnels de santé mobilisés	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : CRO, URPS, UFR, CDS et MSP

	2.2.4 Réaliser des campagnes de prévention bucco-dentaire dans les établissements de santé et en particulier les maternités	Sensibiliser les patients <i>dans les établissements de santé</i> et en particulier la femme en période pré et postnatale dans les maternités, <i>sur l'importance d'une bonne santé bucco-dentaire</i>	Nombre d'actions de préventions et de sensibilisations menées dans les établissements de santé et dans les maternités ; Nombre d'étudiants mobilisés dans les actions	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : CRO, URPS, UFR, Établissements de santé
	2.2.5 Réaliser des campagnes de prévention et de dépistage pour les publics en situation de grande précarité	Réaliser des actions de prévention et de dépistage pour les publics adultes en situation de précarité présents dans les centres d'accueil et d'hébergement	Nombre d'actions de prévention et de dépistage menées auprès des publics en grande précarité ; Nombre de professionnels et bénévoles sensibilisés	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : URPS, CRO, UFSBD, PASS, Établissements et services médico-sociaux
	2.2.6 Réaliser des campagnes de prévention et de dépistage dans les lieux de distribution de l'aide alimentaire	Réaliser des actions de prévention et de dépistage en direction des bénéficiaires de l'aide alimentaire	Nombre de séances de dépistage bucco-dentaire organisées ; Nombre de bénévoles de l'aide alimentaire sensibilisés/formés à la santé bucco-dentaire	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, CRO, UFSBD, URPS, PASS
	2.2.7 Réaliser une sensibilisation collective des personnes en situation de dépendance, de handicap, de leurs familles et de leurs aidants	Sensibiliser les personnes en situation de dépendance et de handicap hébergées en institutions et leur entourage à la santé et à l'hygiène bucco-dentaire	Nombre et typologie des établissements et services engagés dans la réalisation de séances de sensibilisation ; Nombre d'actions de sensibilisation réalisées ;	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : Association DHP Dentaire, Établissements et services médico-sociaux

2.3. Renforcer l'offre de prévention en santé bucco-dentaire dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de dépendance et de handicap	2.3.1. Intégrer dans les objectifs des CPOM des établissements et des services médico-sociaux l'hygiène et la santé bucco-dentaire	Inciter les établissements et services médico-sociaux à intégrer l'hygiène et la santé bucco-dentaire dans le parcours de soins de la personne	Taux de résidents ayant un bilan d'entrée et annuel ; Taux de résidents ayant bénéficié d'une toilette bucco-dentaire quotidienne	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : ARS Partenaires : ARS, Association DHP Dentaire, Établissements et services médico-sociaux
	2.3.2. Mettre en place un correspondant en santé bucco-dentaire au sein de l'établissement médico-social	Améliorer la santé bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap hébergées en établissements médico-sociaux	Satisfaction des participants à la formation correspondant en santé orale ; Acquisition de connaissances par le correspondant en santé orale	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : UFSBD, Établissements et services médico-sociaux, CRO, URPS
	2.3.3. Réaliser un bilan bucco-dentaire lors de l'admission- en ESMS puis annuel	Évaluer systématiquement l'état de santé bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap lors de leur admission dans un établissement ou service médico-social	Nombre de conventions entre un chirurgien-dentiste et un établissement afin de réaliser les bilans bucco-dentaires Pourcentage de personnes ayant bénéficié d'un bilan bucco-dentaire à l'admission pus annuellement	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO ; Partenaires : Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, Établissements et services médico-sociaux
	2.3.4. Faire intervenir le réseau de praticiens afin de réaliser les bilans bucco-dentaires annuels dans les ESMS	Améliorer l'accès au dépistage bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap hébergées dans les établissements médico-sociaux	Nombre de dépistages annuels réalisés par les praticiens ; Typologie et répartition des établissements et services médico-sociaux ayant participé	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : CRO, URPS, ESMS

	2.3.5. Réaliser des dépistages bucco-dentaires par les étudiants dans les ESMS en faveur des personnes en situation de dépendance et de handicap	Améliorer la santé bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap hébergées dans les établissements médico-sociaux	Nombre de conventions de stage signées ; Résultat de l'analyse des fiches de recueil des dépistages bucco-dentaires ;	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : UFR, CRO, URPS, ARS, Établissements et services médico-sociaux
	2.3.6. Faciliter l'installation de fauteuils dentaires (avec scialytiques) dans les établissements médico-sociaux	Améliorer l'accès aux bilans bucco-dentaires des résidents	Pourcentage d'établissements médico-sociaux disposant d'un fauteuil ; Nombre de fauteuils <i>dentaires</i> installés avec scialytiques	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : ARS, CRO, URPS, Établissements médico-sociaux

Objectif stratégique 3 : améliorer les pratiques des professionnels pour dispenser une prise en charge la plus adaptée à chaque personne

Objectifs opérationnels	Actions	Objectifs des actions	Indicateurs de mesure d'atteinte de l'objectif	Échéance / Acteurs
3.1. Améliorer la formation des professionnels de santé et médico-sociaux	3.1.1. Former les chirurgiens-dentistes à la prise en charge des patients ayant des troubles du comportement (handicap, maladies neurodégénératives...)	Permettre la formation continue des chirurgiens-dentistes afin de faciliter la prise en charge des patients ayant des troubles du comportement	Taux de participation ; Satisfaction des participants ;	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : CRO et URPS Chirurgiens-dentistes, CRO et URPS Médecins
	3.1.2 Former le personnel des ESMS pour personnes en situation de dépendance et de handicap	Améliorer l'accès à l'hygiène et à une prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap dans les ESMS par l'intervention des professionnels des établissements et services	Satisfaction des participants à la formation « hygiène bucco-dentaire » ; Acquisition de connaissances par le personnel médico-éducatif ;	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : UFSBD, CRO, URPS, ESMS
	3.1.3 Renforcer les formations initiales des professionnels de santé (médecins, pharmaciens et sages-femmes) en matière de santé bucco-dentaire	Améliorer la formation initiale des professionnels de santé en matière d'hygiène et de santé bucco-dentaire	Programme de formation	Période : 2018- 2023 Pilote : universités Suivi : ARS Partenaires : ARS, Universités
	3.1.4 Renforcer les formations initiales des professionnels paramédicaux et socio-éducatifs en matière de santé bucco-dentaire	Améliorer la formation initiale des professionnels paramédicaux et socio-éducatifs en matière d'hygiène et de santé bucco-dentaire	Nombre de formations réalisées par an ; Taux de participation à ces formations par catégorie professionnelle ;	Période : 2018- 2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Conseil régional, CRO, URPS, Instituts des métiers de la santé

3.2. Favoriser la coopération entre les professionnels	3.2.1. Promouvoir l'utilisation du Dossier médical partagé (DMP) et le cas échéant le renseignement des données de santé bucco-dentaires	Faciliter la bonne coordination des parcours de santé, incluant la santé bucco-dentaire	Nombre de DMP créés en Nouvelle-Aquitaine ; Nombre de DMP alimentés ;	Période : 2018-2023 Pilote : Assurance maladie Suivi : ARS Partenaires : Assurance maladie, professionnels de santé, URPS, CRO
	3.2.2. Élaborer une charte interprofessionnelle et notamment odontologie-médecine	Développer les pratiques innovantes, la coordination et la coopération odontologie /médecine	Élaboration et signature de la Charte régionale ; Nombre d'organisations professionnelles signataires de la Charte par branche professionnelle	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Association DHP Dentaire, ARS, Organisations professionnelles de santé
	3.2.3 Réaliser une plaquette de Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles relative à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap à destination des ESMS	Améliorer et maintenir la santé bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap accueillies dans les ESMS	Nombre de plaquettes d'information et de courriers diffusés ; Nombre et typologie des médecins coordonnateurs en EHPAD ciblés par l'action	Période : 2018 - 2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, Ordre et URPS Médecins
3.3. Mettre à disposition des professionnels des outils de coordination interprofessionnelle	3.3.1. Permettre l'inscription d'informations bucco-dentaires dans les outils de la e-santé : PAACO/GLOBULE et ViaTrajectoire	Inclure un volet bucco-dentaire dans les outils de la e-santé afin de faciliter la prise en charge de la santé bucco-dentaire des personnes dans leur parcours de santé	Création d'un volet bucco-dentaire dans Paaco/Globule ; Création d'un volet bucco-dentaire dans ViaTrajectoire	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : URPS, CRO, GIP ESEA

Objectif stratégique 4 : garantir l'accès aux soins bucco-dentaires pour tous et réduire les disparités territoriales et populationnelles

Objectifs opérationnels	Actions	Objectifs des actions	Indicateurs de mesure d'atteinte de l'objectif	Échéance / Acteurs
4.1. Connaître les dispositifs d'accès et de soins dentaires et repérer les carences	4.1.1. Réaliser des états des lieux des dispositifs d'accès et de soins dentaires existants en Nouvelle-Aquitaine	Identifier les dispositifs d'accès et de soins dentaires existants en Nouvelle-Aquitaine	Édition d'un document de synthèse ; Nombre de structures d'accès aux soins et structures de soins dentaires identifiées par département	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : CRO, URPS, ARS, Assurance Maladie, PASS, ESMS, Établissements de santé
	4.1.2. Réaliser une enquête sur l'accès aux soins bucco-dentaires par type de population sur la durée du plan	Pour 2019, dans le cadre de la stratégie quinquennale – volet polyhandicap : état des lieux visant les personnes en situation de polyhandicap (ESMS et domicile)	Taux de participation à chaque enquête ; Elaboration d'une plaquette d'analyse et de recommandations de bonnes pratiques pour chaque enquête	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, CRO, URPS, ESMS
	4.1.3. Assurer une communication régulière et actualisée relative aux dispositifs de soins dentaires et aux programmes d'actions existants	Rendre lisible auprès du public et des professionnels les dispositifs et programmes existants	Nombre de campagnes de communication réalisées ; Nombre de dispositifs de soins dentaires et d'actions ciblés par la communication	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Association DHP Dentaire, Assurance Maladie, PTA
4.2. Construire un maillage territorial visant à renforcer l'accès aux soins dentaires	4.2.1. Organiser une offre graduée afin de répondre aux besoins de soins dentaires, impliquant l'ensemble des acteurs locaux	Permettre un maillage territorial d'accès aux soins dentaires pour les personnes en perte d'autonomie afin de prévenir les ruptures de prise en charge dans les parcours de santé, avec l'appui des acteurs du premier et du second recours (CLS, PTA, CPTS...)	Nombre de centres spécialisés d'accès aux soins somatiques labellisés Nombre d'ouverture de service de chirurgie dentaire	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : ARS (DD) en lien avec les conseils territoriaux de santé (CTS) Partenaires : acteurs locaux

	4.2.2. Renforcer l'attractivité des territoires déficitaires en chirurgiens-dentistes par le développement de service de chirurgie dentaire ayant vocation d'accueil des étudiants dans les établissements de santé	Garantir une offre de qualité et donc l'attractivité et l'efficience des services de chirurgie dentaire en établissements de santé	Nombre d'étudiants de 6ème année en stage ; Nombre de poste de PH existants et pourvus	Période : 2018-2028 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : UFR, CRO, ARS, URPS, Établissements de santé
4.3. Développer la télémédecine	4.3.1. Développer les actions de télémédecine (téléexpertise, téléconsultation) au sein des établissements de santé et des ESMS	Déployer la télémédecine bucco-dentaire au bénéfice de tous. Concernant les ESMS, cela sera au bénéfice des résidents des établissements mais également des personnes du territoire pour le repérage, dépistage et diagnostic	Nombre de téléconsultations et de téléexpertises réalisées ; File active des résidents ayant bénéficié d'actes de télémédecine	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, GIP ESEA, CRO, URPS, Établissements de santé, ESMS
4.4. Agir sur l'accessibilité financière	4.4.1. Communiquer sur les dispositifs de droit commun et les nouvelles modalités de la mise en œuvre du reste à charge zéro	Eviter le renoncement aux soins	Informations disponibles Nombre d'outils imprimés et diffusés (selon le type d'outil)	Période : 2018 - 2023 Pilote : Assurance Maladie Suivi : CRO Partenaire : Assurance Maladie ; Association DHP Dentaire
	4.4.2. Favoriser l'accès aux soins prothétiques des personnes en situation de précarité	Expérimenter sur l'accès aux soins prothétiques dans le cadre des PASS	Réalisation du tableau de bord ; Montants financiers annuels accordés sur les soins prothétiques, complémentaires du reste à charge 0%	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, Association DHP Dentaire, PASS
	4.4.3. Contribuer à une organisation plus efficiente du transport sanitaire	Permettre l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de dépendance et handicap institutionnalisées en leur permettant de bénéficier des transports sanitaires	Nombre de CPAM engagées dans l'attribution et la gestion du fond dédié à l'action sanitaire et sociale ; Rapport d'évaluation des besoins ;	Période : 2018 - 2023 Pilote : Assurance Maladie / ARS Suivi : URPS Partenaire : Assurance Maladie ; Association DHP Dentaire

4.5. Renforcer et développer l'accès aux soins dentaires des populations vulnérables	4.5.1. Renforcer le rôle de chaque chirurgien-dentiste « Référent Handicap Départemental »	Favoriser une coordination des soins bucco-dentaires par le Référent Handicap Départemental pour permettre une prise en charge odontologique accessible aux personnes en situation de dépendance et de handicap	Nombre de demandes ; Nombre de réponses de soins apportées ;	Période : 2018 - 2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaire : CRO
	4.5.2. Constituer un réseau de chirurgiens-dentistes libéraux, salariés et hospitaliers volontaires	Promouvoir l'accès à la prévention et à la prise en charge bucco-dentaire des personnes en situation de dépendance et de handicap à domicile ou en institution ne pouvant se rendre dans un cabinet de ville	Nombre de chirurgiens-dentistes volontaires Nombre de dossiers de candidature envoyés et reçus en retour	Période : 2018 - 2023 Pilote : ARS Suivi : URPS Partenaires : CRO, URPS
	4.5.3. Développer les points d'accès aux soins dentaires sur les territoires pour les personnes vulnérables	Développer des points d'accès aux soins dentaires sur les territoires selon le modèle d'une PASS externalisée et renforcement de ceux existants	Nombre de PASS dentaires « externalisées » ou points d'accès associatifs en fonctionnement	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : ARS, CRO, URPS, PASS, Associations, Établissements de santé
	4.5.4. Réaliser une procédure de soins bucco-dentaires et de plans de soins d'hygiène bucco-dentaire individualisés en ESMS	Améliorer le recours aux pratiques de soins d'hygiène bucco-dentaire et dentaires des personnes en situation de dépendance et de handicap en établissements	Nombre d'établissements qui ont mis en place une procédure de soins bucco-dentaires ; Nombre d'établissements qui ont intégré un volet bucco-dentaire dans le projet de soins	Période 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Association DHP Dentaire, ESMS

	4.5.5. Réaliser un état des lieux et organiser des soins bucco-dentaires en milieu pénitentiaire	Améliorer le recours aux soins dentaires en milieu pénitentiaire	Taux de participation des unités sanitaires à l'état des lieux ; Nombre total d'unités sanitaires ayant identifié un besoin de vacations supplémentaires de chirurgiens-dentistes	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : CRO, URPS, ARS, Unités sanitaires
	4.5.6. Accompagnement au déploiement de l'action des unités sanitaires dans les centres pénitentiaires en matière de soins bucco-dentaires	Favoriser l'accessibilité à la prévention et aux soins dentaires des détenus en partenariat avec les unités sanitaires	Nombre d'établissements inclus dans le programme ; Nombre de détenus investis dans le programme	Période : 2018-2023 Pilote : ARS Suivi : CRO Partenaires : Association DHP Dentaire, Unités sanitaires

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée interne élaborée en CTRBD et communiquée par l'ARS à la demande.

PLAN 2018
2023
D' ACTIONS
REGIONAL
EN FAVEUR DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE

ARS Nouvelle- Aquitaine
Plan d'actions régional en faveur de la santé bucco-dentaire 2018-2023